

## Service de garde De la Croisée



# Téléphone

(450) 546-3442

poste #2



## Coordonnées

[sgresp.de.la.croisee@cssh.qc.ca](mailto:sgresp.de.la.croisee@cssh.qc.ca)



Révisé juin 2020

## Service de garde De la Croisée



Technicienne:  
Manon Côté

Directrice d'école :  
Nancy Bearegard

Service de garde en milieu scolaire

## Guide d'information 2020-2021

331, rue Sacré-Cœur  
Upton (Qc) J0H 2E0  
(450) 546-3442 poste 2

## Notre mission

Notre service de garde est disponible, en dehors des heures de classes, pour les élèves du primaire résidant sur le territoire d'Upton. Notre mission première est d'offrir un service de garde de qualité dans un milieu de vie chaleureux, actif et sécuritaire. Nous adoptons également le code de vie de l'école. Les activités ont pour but de développer les compétences transversales des enfants, de respecter le développement global de l'enfant et leur bien-être général.

## Inscriptions

Vous recevrez au mois de mai, une fiche d'inscription via le sac de votre enfant. Il est de votre responsabilité de la remplir et de nous la retourner le plus tôt possible. En situation de garde partagée, les 2 parents doivent compléter la fiche ainsi qu'un calendrier des semaines de garde de chaque parent.

## Heures d'ouverture

Pendant les jours réguliers de classe:

6h50 à 7h45	Période du matin
11h20 à 12h35	Période du midi
15h00 à 17h45	Période de l'après-midi

- Pendant les journées pédagogiques, le service de garde est ouvert de 6h50 à 17h45 .
- Le service de garde est fermé durant les congés de Noël, de la semaine de relâche et de Pâques, ainsi que lors des jours fériés.
- Lorsque le centre de service scolaire annonce la fermeture de l'école avant l'heure des classes, le service de garde est fermé également.

## Divers, suite

### MALADIE

Les parents sont tenus de garder l'enfant à la maison s'il présente des symptômes de maladie (fièvre, toux grave, vomissements, etc.), de maladie contagieuse ou de pédiculose (poux). Tout enfant présentant l'un de ces signes sera retourné à la maison.

### SÉCURITÉ

- ◇ Le parent doit informer le service de garde de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone, autant à la maison qu'au travail.
- ◇ La liste des personnes autorisées à venir chercher votre enfant, doit aussi être mise à jour si changement.
- ◇ Nous avons la sécurité et le bien-être de vos enfants à coeur.

BIENVENUE À TOUS !

**Il est essentiel de savoir que le service de garde fait partie intégrante de l'école.**

**Nous travaillons de concert avec tous les intervenants de l'école.**

**N'hésitez pas à nous informer si vous avez des questions ou des commentaires.**

**Merci de votre collaboration !**

## Divers

### ARRIVÉES ET DÉPARTS

Le service de garde est responsable de votre enfant pendant ses heures d'ouverture. Par contre, tout déplacement entre l'école et la maison est **sous la responsabilité du parent**. Il est important de venir reconduire votre enfant à la porte du service de garde afin de s'assurer qu'il y a quelqu'un pour le recevoir.

Lors des journées pédagogiques, le parent doit venir reconduire son enfant au service de garde et donner sa présence à l'adulte responsable sur place .

Le parent doit aviser l'éducatrice du départ de son enfant. **Si quelqu'un d'autre vient chercher l'enfant, le parent doit en informer le service de garde par téléphone au (450) 546-3442 #2, avant 14 h 40.** Si l'enfant quitte seul, le parent doit remplir préalablement la fiche d'inscription qui l'autorise à quitter seul le service de garde. Aucun enfant ne sera autorisé à quitter seul le service de garde sans cette autorisation signée du parent.

### ABSENCES

**Le parent doit également signaler, par écrit ou par téléphone au (450) 546-3442 #2, toute absence de son enfant au service de garde avant 14 h 40.** Si nous n'avons pas reçu d'appel de votre part ou si nous n'avons pas d'écrit nous informant de l'absence de votre enfant, nous serons dans l'obligation de le garder au service de garde.

### REPAS ET COLLATIONS

La politique alimentaire de l'école s'applique aussi au service de garde. Nous vous demandons donc d'envoyer des aliments sains dans la boîte à lunch de votre enfant. Les chips, pop corn, tablettes de chocolat, boissons gazeuses et autres friandises ne seront pas acceptées. Il peut arriver, lors des journées pédagogiques ou d'activités spéciales, qu'elles soient permises. Vous en serez alors informés.

### MÉDICATION

Le parent doit avertir le personnel si son enfant doit prendre un médicament prescrit. Pour ce faire, un protocole est prévu et doit être rempli par le parent. **Aucun médicament non prescrit ne peut-être administré.** La médication sera mise sous clé. Toute médication doit être dans le contenant original et être accompagnée de l'étiquette de la pharmacie.

## Tarifs et fréquentations

### Inscription régulière :

De façon générale, le service de garde accueille deux types de clientèle : une clientèle régulière et une clientèle sporadique.

La clientèle régulière est composée d'élèves inscrits au service de garde au moins 2 périodes par jour et cela 3 jours par semaine.

La clientèle sporadique regroupe tous les élèves qui ne correspondent pas aux critères du statut régulier. Veuillez noter que tout élèves désirant dîner à l'école doit obligatoirement être inscrit au service de garde de façon sporadique.



Pour les élèves réguliers, les parents indiquent l'horaire de fréquentation sur la fiche d'inscription. Ils peuvent apporter des changements en informant la technicienne par écrit une semaine à l'avance. **Un préavis écrit de deux semaines sera par ailleurs exigé dans l'éventualité d'un retrait du service de garde.**

Périodes	Sporadique	Régulier matin-midi	Régulier
Matin	1,00\$	1,75\$	8,50\$
Midi	2,05\$		
Après-midi	9,00\$		
Retard	1,00\$ par minute		

### Inscription occasionnelle ou sporadique :

- \* Les enfants dont la fréquentation est sporadique ne bénéficient pas de l'allocation du gouvernement. Le tarif maximum est de 12.05\$ par jour.

## Retards

Nous comptons sur votre collaboration pour respecter l'heure de fermeture, soit 17 h 45. Si des retards surviennent, des frais supplémentaires de 1,00\$ la minute vous seront chargés.

## Journées pédagogiques

**8.50\$(frais garde) + frais selon l'activité proposée.**

Au moins une semaine avant la journée pédagogique, tous les enfants de l'école reçoivent par courriel un formulaire à remplir expliquant le déroulement et les tarifs pour la journée.

Vous devez remplir le formulaire et le retourner avant la date indiquée afin de valider l'inscription de votre enfant. **Aucun enfant ne sera accepté le matin même.**

**Un minimum de 15 enfants sera nécessaire pour l'ouverture d'un groupe lors des journées pédagogique.**

*Si vous réservez une place pour votre enfant et qu'il est absent, vous serez tout de même facturé.*

**Le service de garde se réserve le droit de refuser l'inscription de votre enfant si votre solde n'est pas payé totalement.**

### Paiement

Les frais de garde sont payables PAR INTERNET ou PAR CHÈQUE

**Si vous prenez la décision d'envoyer l'argent par votre enfant, l'école ne pourra être tenu responsable des paiements égarés par votre enfant.**

Le chèque doit être fait à l'ordre de la **CSSSH -Service de garde De la Croisée.**

**\*Une pénalité de 15\$ sera exigée pour les chèques sans provisions.**

Vous recevrez l'état de compte des frais de garde de votre enfant à toutes les 2 semaines.

Le service de garde n'assumera pas de retard dépassant **4 semaines.**

Un premier avis sera alors envoyé aux parents retardataires. Après ce délai, votre dossier sera acheminé à la CSSSH. La politique 607 de la commission scolaire prévoit une suspension du service de garde, jusqu'à paiement complet de votre compte.

**\*Si vous avez un solde impayé des années précédentes, nous serons dans l'obligation de refuser votre enfant jusqu'à l'acquittement de ce solde.**

### Reçus d'impôt

Le service de garde produit des reçus aux parents payeurs pour usage fiscal.

## Programme d'activités

⇒ **MATIN :** Accueil des enfants au local du SDG

⇒ **MIDI :** Dîner

**\*Notez que le service de garde dispose**

**De fours à micro-ondes.**

**\*\*Nous vous demandons de bien identifier les plats et les couvercles utilisés afin d'éviter les erreurs.**

Période de jeux à l'extérieur ou à l'intérieur selon la température

⇒ **APRÈS-MIDI:** Prise des présences et collation.

Les éducatrices planifient des activités appropriées au goût des enfants tout en véhiculant les valeurs éducatives priorisées par l'école. Plusieurs activités variées sont proposées selon la journée, tel que des sports, du bricolage, des expériences scientifiques, des ateliers culinaires, des jeux de société, des jeux extérieurs dirigés ou libres,.

◇ Inscription pour l'aide aux devoirs

◇ L'inscription se fait 2 fois par année soit en septembre et en janvier **pour les élèves du 2e et 3e cycle du SDG.**

◇

Nous consacrons environ 30 minutes pour les devoirs et leçons, deux fois par semaine.

Ce temps ne remplace pas la période à consacrer aux devoirs à la maison et ne diminue nullement la responsabilité des parents de s'assurer que l'enfant a bien fait ses travaux scolaires.

Merci de votre compréhension !

